



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Multiplication des secours en montagne et couverture sanitaire des populations

Question écrite n° 2123

Texte de la question

M. François-Xavier Ceccoli appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la dégradation de la couverture sanitaire des territoires de montagne induite par l'accroissement de la fréquentation touristique des massifs. La démocratisation de la fréquentation des massifs montagneux au cours des dernières décennies, qui s'est amplifiée de manière considérable ces dernières années sous l'effet de la mise en tourisme de ces milieux, s'est accompagnée d'une forte augmentation des pratiques imprudentes nécessitant l'intervention des services de secours, sapeurs-pompiers et gendarmes essentiellement, au moyen notamment de vecteurs aériens de la sécurité civile. C'est particulièrement vrai en Corse, où l'attractivité par exemple du GR 20 a vu le nombre des randonneurs l'empruntant annuellement dépasser en 2022 plus de 100 000 personnes, essentiellement présentes durant la période estivale. Une présence nombreuse, dans un environnement souvent hostile et difficilement accessible, qui rend difficile toute intervention, justifiant la mobilisation de moyens humains et matériels exceptionnels pour la prise en charge d'atteintes courantes et la mise en sécurité des victimes. Si les Français restent profondément attachés au principe de gratuité des secours, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils sont de plus en plus sensibles à la multiplication des demandes dont l'origine relève de l'inconséquence des requérants, randonneurs novices ou inexpérimentés, mal équipés et insuffisamment préparés à la fréquentation des sentiers ou des accès escarpés, sportifs imprudents ou amateurs de sports de l'extrême. Des individus qui n'ont manifestement pour beaucoup pas suffisamment conscience que la montagne reste un milieu particulièrement périlleux, soumis à des changements brutaux de la météo et qui expose ses visiteurs à des risques supplémentaires. Parce qu'elle accapare trop souvent les moyens aériens, dragons ou choucas, mis à la disposition des services de secours, l'inconséquence de ces pratiquants de la montagne conduit régulièrement à priver d'un moyen de secours rapide les habitants de territoires enclavés ou distants des premiers centres hospitaliers, victimes de blessures graves ou de pathologies nécessitant une prise en charge urgentes tels que les malaises cardiaques ou les AVC. Il s'en suit inévitablement une perte de chance de survie pour ces populations de montagne, ce qui n'est pas acceptable. Cette situation appelle une réponse des pouvoirs publics et, notamment dans des territoires ruraux souvent déjà carencés en matière d'offres de soin et notamment de soins d'urgence. Par conséquent, M. le ministre peut-il présenter la stratégie du ministère de l'intérieur afin de réduire l'impact de ce phénomène ainsi que ses éventuelles déclinaisons opérationnelles ? Ces dernières devant nécessairement prendre en compte la responsabilisation accrue des personnes s'engageant dans les massifs afin de réduire le recours aux moyens aériens, par la mise en œuvre de politique de prévention ou l'identification de pénalités financières pour les plus inconséquents. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Ceccoli](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2123

Rubrique : Montagne

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 2025

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6046